

PÉTITION

pour organiser une assemblée citoyenne
qui proposera les questions citoyennes qui seront soumises
à la consultation populaire
sur les réformes institutionnelles pour l'avenir de la Belgique

Introduite par
Alain GLIBERT
rue Vinâve 7, 4460 Grâce-Hollogne
alain.glibert@recit.be
0471.73.09.87

Le 21 septembre 2021

1.- INTRODUCTION

En mars 2020, une requête a été introduite au Sénat pour l'appui à l'organisation d'une assemblée citoyenne « G100 » (à l'instar du G1000).

Le 29 janvier 2021, le mouvement « Renew Belgium » a lancé une pétition fédérale pour « l'organisation d'une assemblée citoyenne qui débattrait de notre avenir et d'une réforme de notre démocratie et de nos institutions ».

Vu l'urgence d'organiser une telle assemblée citoyenne dans le cadre de la 7ème réforme de l'État, je me permets d'introduire la présente requête qui se veut complémentaire aux précédentes actions.

2. LE CONTEXTE

2.1.- Les citoyens

La démocratie belge repose sur le principe de la représentativité. Pour l'heure, la forme actuelle de « démocratie du spectateur » est toutefois soumise à une pression croissante. La baisse de la participation électorale (malgré le vote obligatoire), la perte de confiance dans les organes démocratiques, la baisse du nombre de membres des partis, les protestations croissantes contre les décisions, etc., sont autant de symptômes d'une démocratie purement représentative qui devient de moins en moins efficace.¹

Selon Stefaan Walgrave², du point de vue des citoyens, « **le problème n'est pas la démocratie, mais la représentation** ». Selon lui, il y a une méfiance dirigée principalement contre les représentants. Il y aurait ainsi « **un problème d'interfaces entre la société et la politique ; ce sont surtout les partis et les responsables politiques qui sont épinglés.** »

Vincent de Coorebyter³ estime que « **la crise de la représentation est une crise de délégation : il ne va plus de soi de confier son destin à des personnes a priori plus éclairées, à des professionnels du compromis ou de l'intérêt général.** » En d'autres termes, « **les institutions subsistent, mais la parole qu'elles incarnent ou qu'elles diffusent est sujette à caution, devenue suspecte, voire systématiquement attaquée.** »

Benoit Derenne⁴, de son côté, pointe du doigt « **une mondialisation qui rend toute gouvernance hypercomplexe et tend à laisser certains dans l'incertitude -si pas dans l'angoisse du lendemain-, le sentiment qui se répand chez nos concitoyens est celui d'une perte de maîtrise de leur avenir tant personnel que collectif. Ce sentiment d'impuissance se généralise également chez les représentants élus.** »

2.2.- La Commission du nouveau démocratique et de la citoyenneté du Sénat

Dans son « **rapport d'information sur la nécessaire modernisation de notre système démocratique en complétant la démocratie représentative par une participation accrue des citoyens dans la prise de décisions aux différents niveaux de pouvoir ainsi qu'au sein de la société** » le Sénat formule 57 recommandations.

Dans le cadre de la présente requête, les recommandations 25, 26 et 32 retiennent particulièrement mon attention.

1 Sénat de Belgique, dossier 7-117/4 dd 31 mai 2021

2 Sénat de Belgique, dossier 7-117/6, audition du 27 janvier 2020

3 Sénat de Belgique, dossier 7-117/6, audition du 27 janvier 2020

4 Sénat de Belgique, dossier 7-117/6, audition du 10 février 2020

(25) « Le Sénat demande d'examiner les autres formes possibles de consultations populaires conformes aux **processus délibératifs** en tant qu'instrument et auxquelles peuvent participer l'ensemble des personnes ayant le droit de vote sur un territoire concerné. De la sorte, **les citoyens peuvent exprimer une opinion claire et tranchée sur un sujet qui les concerne directement**. De telles formes de consultation populaire pourraient être organisées sur des sujets à caractère constitutionnel, mais pas uniquement.

Le Sénat déclare que l'avantage du mécanisme des consultations populaires est leur **caractère pédagogique**, nulle part égalé: il incite à la fois les élus à perfectionner leur communication envers la population, et les électeurs à suivre les débats, à s'informer, et à s'intéresser à la politique. Le Sénat demande donc qu'**un solide effort en termes d'information soit fourni**. »

(26) « Le Sénat demande de **bien préparer les questions soumises à la consultation populaire**. Ceci peut être l'occasion d'associer les citoyens, ... »

(32) « (...) **associer les citoyens via le Sénat aux réflexions sur les futures réformes de l'État**. En effet, à l'heure actuelle, la manière dont nos réformes de l'État sont négociées, conclues et votées reste opaque aux yeux des citoyens. Le Sénat demande que les citoyens puissent y jouer un rôle crucial. **Une assemblée citoyenne délibérative qui se tiendrait au Sénat serait le forum idéal pour cela**. »

2.3.- La consultation populaire de décembre 2021

Les ministres Annelies Verlinden et David Clarinval ont en charge de mener les réformes institutionnelles pour l'avenir de la Belgique. Le but est de préparer le terrain pour 2024 et les prochaines élections législatives en vue d'ouvrir certains articles de la Constitution à révision. Pour cela, il est prévu de mener une grande consultation populaire en décembre 2021.

Les grandes lignes de cette consultation auraient déjà été élaborées avec dix experts. Principalement des constitutionnalistes et des politologues. Les questions, quant à elles, ne seraient pas encore rédigées, mais elles devraient porter autour de la solidarité entre régions, d'une éventuelle circonscription fédérale, de la régionalisation de certaines compétences ou inversement d'une refédéralisation. **Des universités** francophones et néerlandophones **devraient être impliquées dans la rédaction précise des questions**.

Pour le traitement des réponses, la députée Sander Loones explique qu'il sera fait appel à **l'intelligence artificielle**. Une information crédible car comment donc dépouiller des enquêtes qui prendront 30 minutes à une heure pour être complétées ?

Je retiens ainsi que :

- le questionnaire sera élaboré pour **orienter la politique du gouvernement fédéral** autour de questions qui intéressent ses membres, **plutôt que pour répondre aux questions des citoyens** ;
- **la consultation ne sera pas précédée d'une vaste campagne** d'information, de conférences, de débats, etc, **excluant** le questionnaire simplifié (réponses à choix multiples, échelle d'attitude) et **le traitement transparent des réponses**.

A ce sujet, citons David Van Reybrouck⁵, co-organisateur du G1000 en 2011-2012 : « *Alors que la crise gouvernementale de 2010-2011 était exclusivement communautaire, trois sujets principaux se sont profilés dans les résultats de cette consultation en ligne. Étonnamment, les thèmes identifiés par les citoyens n'étaient nullement communautaires, ce qui indiquait **une grande divergence entre l'agenda civil et l'agenda des partis politiques**. Il s'agissait de l'immigration, la sécurité sociale et la prospérité en temps de crise.* »

3.- LA REQUÊTE

3.1.- Formulation

Le Sénat est sollicité pour organiser une assemblée citoyenne qui proposera les questions citoyennes qui seront soumises à la consultation populaire sur les réformes institutionnelles pour l'avenir de la Belgique (cf 2.3).

3.2.- Justification

La consultation populaire est l'événement idoine pour faire les premiers pas dans la démocratie participative. Inclure le citoyen dès le début du processus lui redonnera confiance en la démocratie représentative, augmentera la crédibilité du gouvernement quant à sa volonté de préparer une réforme qui répond aux attentes des citoyens, assurera une participation massive à la consultation et renforcera l'adhésion de la population aux conclusions issues de la consultation.

La présente requête s'inscrit en droite ligne avec la recommandation 32 formulée par le Sénat dans son rapport d'information, à savoir « (...) *associer les citoyens via le Sénat aux réflexions sur les futures réformes de l'État.*(...) » (cf. 2.2).

3.3.- Le rôle du Sénat

Je reconnais les compétences du Sénat et propose que l'institution prenne en charge toute l'organisation de l'assemblée citoyenne et pilote l'événement en collaboration avec la société civile.

3.4.- L'organisation de l'assemblée citoyenne

Je ne dispose pas des compétences pour proposer l'organisation de l'assemblée citoyenne et recommande le recrutement, entre autres, de David Van Reybrouck comme consultant.

Je me permets toutefois quelques recommandations :

- la constitution d'une assemblée en deux temps :
 - la constitution d'une liste de citoyens volontaires ;
 - la constitution d'un échantillon stratifié d'une centaine de citoyens par tirage au sort ;
- la mise en place d'un bureau de coordination composé d'élus, de représentants de la société civile, de consultants, d'universitaires, ...
- le déroulement de l'assemblée sur plusieurs week-end ;
- la médiatisation de l'événement ;
- l'organisation de débats et de conférences ;
- la mise à disposition d'une plateforme numérique qui recueillera les propositions des citoyens (avant le début des travaux de l'assemblée citoyenne).

3.5.- Déroulement du processus

Je n'ai pas la prétention de définir le déroulement du processus et ne propose que les grandes lignes. Je laisse au Sénat et/ou au bureau de coordination le soin d'établir un planning détaillé.

2021/10	Sélection des partenaires : élus, société civile, consultants, universitaires, ...
	Mise en place du bureau de coordination
	Table ronde télévisée avec les partenaires
	Développement de la plateforme numérique
2021/11	Développement de la plateforme numérique
	Campagne médiatique, invitation des citoyens à se porter volontaire pour l'assemblée
	Inscription des citoyens volontaires
	Campagne médiatique, présentation de la plateforme numérique
	Travaux du bureau de coordination
2021/12	Campagne médiatique, ouverture de la plateforme (2 semaines)
	Clôture des inscriptions, tirage au sort stratifié
	Information des membres de l'assemblée et présentation du déroulement des travaux
	Travaux du bureau de coordination
2022/01	Séances de l'assemblée citoyenne
	Campagne médiatique
	Travaux du bureau de coordination
2022/02	Séances de l'assemblée citoyenne
	Campagne médiatique
	Travaux du bureau de coordination
2022/03	Conclusions de l'assemblée citoyenne
	Restitution des recommandations de l'assemblée
	Élaboration du questionnaire qui sera soumis à consultation populaire

CONTACT

Alain GLIBERT

rue vinâve 7, 4460 Grâce-Hollogne

alain.glibert@recit.be

0471.73.09.87